






## Les aides exceptionnelles et temporaires de l'Etat en faveur de l'embauche

Dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution, des aides exceptionnelles à l'embauche vous permettent temporairement de réduire le coût de vos recrutements.

	Aides en faveur des alternants	Embauche d'un demandeur d'emploi de longue durée	Dispositif des Emplois Francs
<b>Public visé</b> 	<p>Avoir - de 30 ans</p> <p>Préparer un diplôme niveau bac + 5 max</p>	<p>Préparer un diplôme (ou titre PRO) niveau bac + 5 max</p> <p><b>Être demandeurs d'emploi de longue durée</b></p> <p>Jusqu'au 30 juin 22 : Avoir + de 30 ans Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 : <b>sans condition d'âge</b></p>	<p>Résider dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la ville : <a href="#">QPV ici</a></p> <p>Être demandeur d'emploi, avoir adhéré à un CSP ou être suivi par une mission locale</p> <p><b>Des dispositions spécifiques en vigueur à la Réunion ! :</b> <a href="#">Je vais voir</a></p>
<b>Quel contrat ?</b> 	<p><b>Contrat d'apprentissage et Contrat de professionnalisation Conclus jusqu'au 30 juin 2022</b></p> <p><a href="#">Précis de l'Apprentissage ici</a></p>	<p><b>Contrat de professionnalisation Conclus jusqu'au 31 Déc.2022</b></p> <p><a href="#">Plus d'infos sur les contrats Pro</a></p>	<p><b>Embauche en CDI Ou en CDD d'au - 6 mois Conclus jusqu'au 31 Déc. 2022</b></p>
<b>Employeurs concernés</b> 	<p><b>Entreprises et associations</b> Aide versée sans conditions aux entreprises de - de 250 salariés</p>	<p><b>Employeurs de droit privé et EPIC</b> assujettis à la formation professionnelle continue</p>	<p><b>Employeurs de droit privé</b> (Sauf EPIC et particulier employeur) A jour de leurs obligations sociales Pas de licenciement éco 6 mois avant</p>
<b>Montant de l'aide</b> 	<p><b>8 000 € max : alternant majeur</b> <b>5 000 € max : alternant mineur</b> (Versée pour la 1<sup>ère</sup> année)</p>	<p><b>Jusqu'à 8 000 €</b> Versée pour la 1<sup>ère</sup> année</p>	<p><b>15 000€ sur 3 ans</b> Pour un CDI à temps plein</p> <p><b>5000€ sur 2 ans</b> Pour un CDD d'au moins 6 mois</p>
<b>Comment ça marche ?</b> 	<p><b>Aide gérée par l'ASP</b></p> <p>Vous déposez le contrat auprès de l'OPCO compétent</p> <p>Après instruction, L'ASP vous envoie la notification d'attribution de l'aide</p> <p>Chaque mois, vous transmettez les DSN <b>ou</b> bulletins de salaire à l'ASP</p> <p>Pour percevoir les aides de l'ASP</p> <p><a href="#">Guide Pratique Aides Alternance ici</a></p>	<p><b>Aide gérée par Pôle emploi ou l'ASP</b></p> <p>Vous déposez le contrat auprès de l'OPCO compétent</p> <p>Pôle emploi vous envoie la notification la décision d'attribution de l'aide</p> <p>L'Aide versée tous les 3 mois</p> <p>Chaque mois, vous transmettez les DSN <b>ou</b> bulletins de salaire</p> <p>Pour percevoir les aides de l'ASP <b>ou</b> du Pôle Emploi suivant l'âge du salarié et la date de conclusion du contrat</p>	<p><b>Aide gérée par Pôle emploi</b></p> <p>Vous envoyez le dossier complet au Pôle emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat</p> <p><a href="#">Formulaire et Justificatifs à prévoir ici</a></p> <p>Une fois la demande acceptée,</p> <p>L'aide est versée tous les 6 mois par Pôle emploi</p> <p>Sur la base des attestations de présence que vous lui transmettez</p> <p><a href="#">Q/R Emplois Francs ici</a></p>

**Références textuelles :**

- Aide exceptionnelle Apprentissage : [D. n° 2020-1085 du 24 Août 2020](#) et [D. 2021-1468 du 10 Nov. 2021](#)
- Aide exceptionnelle Contrat de professionnalisation : [D. 2020-1084 du 24 Août 2020](#)
- Aide exceptionnelle demandeur d'emploi longue durée & contrat de professionnalisation : [D. 2021-1404 du 9 oct. 2021](#)

Liens utiles : [1 jeune 1 solution](#)

BDO REUNION MAYOTTE reste mobilisé pour vous conseiller et vous accompagner dans la gestion de la crise sanitaire !

BDO Saint-Denis 0626 618 700 BDO St Pierre 0262 618 702 BDO Saint-Benoît 0262 618 706 BDO Le Port 0262 918 708